



La Défense, le 09 janvier 2018

MESSAGE 2018 - 01

REPRESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

Cher(e)s collègues,

Vous avez été nombreux récemment à vous indigner légitimement des implications non maîtrisées par les pouvoirs publics des réformes liées à la **gestion du stationnement payant par les communes**.

L'état de fait ubuesque s'imposant dans certaines villes, et voulant que des policiers puissent être, in fine, redevables **personnellement** d'un forfait post stationnement (FPS), ou doivent justifier de la réalité de leur mission de service public au moment de la verbalisation constitue indéniablement un puissant facteur de démotivation pour les agents, qui peuvent se sentir considérés comme tout juste « tolérés » dans leurs secteur de compétence.

Parce que ces incohérences seraient risibles si elles n'étaient pas un signe supplémentaire de l'atteinte permanente au domaine régalién que nos normes s'ingénient à porter, nous avons déjà réagi par un courrier adressé au préfet de police de Paris, auquel nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Nous saisissons cette fois le **ministre de l'Intérieur** pour lui demander de prendre toute mesure juridique utile à la résolution de cette aberration, ainsi que le **président de l'Association des Maires de France, M. François BAROIN**.

Vous trouverez en pièces jointes de ce mail, notre courrier adressé à [Michel DELPUECH](#), préfet de police ainsi qu'à Monsieur le ministre [Gérard COLLOMB](#) et [M. François BAROIN](#).

Soyez assurés de notre volonté intacte à défendre vos intérêts et ceux du service public de la police en général.

Le secrétariat général du SCPN